

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Actualités législatives des collectivités territoriales

Statuts d'autonomie de collectivité territoriale

Principe de neutralité des édifices publics locaux et drapeau palestinien

DROITS ET LIBERTÉS

L'asile, un principe non inhérent à l'identité constitutionnelle de la France

ENVIRONNEMENT

Inaction de l'État en matière de contrôle des pesticides : vers une indemnisation des collectivités territoriales ?

DOSSIER**La souveraineté adjectivée****URBANISME**

La loi du 26 novembre 2025 de simplification de l'urbanisme et du logement

DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ÉTRANGER

Chronique des cours allemandes
Aperçus de l'activité des chambres chargées des affaires militaires

DOCUMENTS ET TÉMOIGNAGES

René Cassin, professeur de droit

CHRONIQUES

- Droit administratif et droit constitutionnel
- Droit administratif et droit international





Directeurs :
Benoît Plessix
Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas
Agnès Roblot-Troizier
Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
Rédactrice en chef adjointe :
Emmanuelle Maupin

E-mail rédaction : rfda@dalloz.fr
(pour les auteurs voir encadré en 3^e de couverture)

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE :
Lefebvre Sarrut,
10 Place des Vosges,
92400 Courbevoie -
542 052 451 RCS Nanterre

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Julien Tanguy, représentant permanent
de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS
DIRECTRICE GÉNÉRALE
Caroline Delesalle Sordet

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION PUBLIC,
HSE, ACTION SOCIALE
Mylène Lefebvre

ÉDITION
Première secrétaire de rédaction :
Marie-Anne Sebbar
Secrétaire de rédaction unique :
Marion Quentin

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS
Directrice des abonnements :
Alexandra Doray

Responsable relation clients :
Loïc Riou
10 place des Vosges -
Tour Lefebvre Dalloz - CS 90358
92072 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 83 10 10 10
src@lefebvre-dalloz.fr

Revue bimestrielle (6 numéros par an)
Prix de l'abonnement 2026 TTC (1 an) :
France 941,50 €
Étranger 962,95 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

Tous les volumes des revues antérieures à 1999 sont réimprimés par Schmidt Periodicals GmbH (Dettenfurt - D-83075 Feinbach - Allemagne).

ÉDITIONS LEFEBVRE DALLOZ

Société par actions simplifiée
au capital de 3 956 040 euros
Siège social :
10, Place des Vosges
Tour Lefebvre Dalloz
92400 Courbevoie
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811 Z
TVA FR 69 572 195 550
Filière du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite.

CPPAP n° 1128 T 83763
ISSN 0763-1219

Imprimé en France par Magprint
43 rue Ettore Buggatti - 87280 Limoges
Dépôt légal : Juin 2026
Origine du papier : Pologne
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,02 kg/t



DOSSIER 405

La souveraineté adjetivée

Souveraineté et droit administratif.
Éléments pour une introduction
par Olivier RENAUDIE 405

La souveraineté économique

La souveraineté énergétique
par Claudie BOITEAU 410

Reconquérir la souveraineté financière :
l'Europe face à ses dépendances
critiques
par Marie-Anne BARBAT-LAYANI 418

La souveraineté numérique

La souveraineté numérique saisie
par le droit - Approche française
par Lucie CLUZEL-MÉTAYER 422

La souveraineté à l'épreuve
de la révolution numérique - Approche
italienne
par Angelo Giuseppe OROFINO 429

Commande publique et souveraineté
numérique
par Isabelle HASQUENOPH 437

La souveraineté agricole

L'émergence de la souveraineté agricole
par Anne-Laure GIRARD 444

L'administration des terres : versant
interne de la « souveraineté agricole »
par Jean-François GIACUZZO 452

Souveraineté agricole
et droit de l'Union européenne
par Christophe ROUX 462

Souveraineté agricole
et droit administratif
par Jean-Victor MAUBLANC 472

RUBRIQUES 485

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Actualités législatives des collectivités
territoriales

1. L'égalité entre les communes :
volontés et réalités sur le plan électoral
par Michel VERPEAUX 485

2. La loi du 22 décembre 2025 portant
création d'un statut de l' élu local : des
bénéfices mesurés pour les élus locaux
et la fonction élective locale
par Maylis DOUENCE 496

3. La protection fonctionnelle
et pénale des élus locaux après la loi
du 22 décembre 2025 portant création
d'un statut de l' élu local
par Antony TAILLEFAIT 505

L'inconstructibilité en droit des statuts
d'autonomie de collectivité territoriale
Réflexions inspirées de Carré de Malberg
par Bertrand FAURE 511

Principe de neutralité des édifices
publics locaux et drapeau palestinien
par Clément LANIER 516

DROITS ET LIBERTÉS

L'asile, un principe non inhérent
à l'identité constitutionnelle de la France
Note sous Conseil constitutionnel,
27 juin 2025, n° 2025-1144 QPC, Association
Cimade et autres
par Laure WEYMULLER 525

ENVIRONNEMENT

Inaction de l'État en matière de contrôle
des pesticides : vers une indemnisation
des collectivités territoriales ?
par Gaspard LEMAIRE, Gabrièle GIEN
et Camille BOUKO-LEVY 535

URBANISME

La loi du 26 novembre 2025 de simplification de l'urbanisme et du logement

1. La réforme de la planification urbaine par la loi du 26 novembre 2025 : entre simplification et régression

par Frédéric BALAGUER 549

2. Les autorisations d'urbanisme et le contentieux dans la loi du 26 novembre 2025

par Olivier LE BOT 560

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT CONSTITUTIONNEL

Chronique de jurisprudence

1. Jurisprudence française

par Mathilde HEITZMANN-PATIN 571

2. Jurisprudence étrangère

par Julien JEANNENEY 578

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT INTERNATIONAL

Chronique de droit administratif et droit international

par Carlo SANTULLI 591

DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ET ÉTRANGER

Chronique des cours allemandes Aperçus de l'activité des chambres chargées des affaires militaires

par Richard HÄUSSLER 599

DOCUMENTS ET TÉMOIGNAGES

René Cassin, professeur de droit

par Yves GAUDEMONT 605

TABLES

609



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage. Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale

des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

LEFEBVRE DALLOZ

10, Place des Vosges Tour Lefebvre Dalloz 92400 Courbevoie

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© Lefebvre Dalloz - 2026